

EXAMEN D'ENTRÉE DANS LES CRFPA - Session 2010

Épreuve écrite à caractère pratique - Durée : 3 heures

Épreuve à option parmi 11 matières

DROIT DE LA FAMILLE**Cas Pratique :**

Monsieur et Madame Bordin se sont mariés au Havre, le 2 juillet 2005, sans contrat de mariage. L'an dernier, le 1^{er} juin 2009, Monsieur Bordin a acheté un magnifique fonds de commerce de poissonnerie, en faisant un emprunt de 500 000 euros à la banque, stipulé remboursable par mensualité de 5000 euros par mois, intérêts compris, sur 10 ans. Il rembourse cet emprunt avec les bénéfices du fonds de commerce. Toutefois, les clients se plaignent déjà que les poissons ne sont pas frais et depuis le début du mois de janvier 2010, il ne parvient plus à faire face à son emprunt, la banque lui réclame 6 mensualités impayées. Il est très inquiet parce que la banque menace de saisir le logement qu'il occupe avec son épouse. Il s'agit d'un petit appartement situé au dessus de la poissonnerie que sa femme a acheté après leur mariage avec l'argent de la succession de sa grand-mère, sans faire d'emploi. Il est aussi inquiet pour le chalutier qui lui vient par succession de son père et que la banque menace de saisir. Monsieur Bordin n'est pas au bout de ses peines. Ce qu'il ne sait pas, c'est que sa femme est dépensière et infidèle. Comme elle ne travaille pas, elle a cru tout d'abord tromper son ennui en achetant une télévision. Elle a pris la plus chère (20 000 euros) avec un immense écran, le magasin lui ayant offert la possibilité d'acheter en payant par mensualités échelonnées. Mais la télévision n'a pas suffi à Madame Bordin qui a fini par tromper son mari avec le concurrent direct de ce dernier, le poissonnier Plotin. Cette liaison dure depuis déjà un an.

Tout ceci est très ennuyeux, car Madame Bordin est enceinte. Elle l'a tout d'abord caché à son mari, qui a fini par découvrir son état au bout de six mois. Depuis, il est empressé auprès de sa femme, tout heureux de sa paternité. Un petit garçon, dénommé Capucin, est né le 1^{er} juillet 2010. Monsieur Bordin était alors en mer et n'a été prévenu que tardivement. En rentrant quatre jours plus tard, il constate alors que son nom n'a pas été mentionné à l'état civil et pire encore que Monsieur Plotin a reconnu cet enfant. Sa femme lui annonce alors qu'elle souhaite divorcer.

Désespéré Monsieur Bordin vous consulte pour que vous l'aidiez à régler ses affaires, tant sur le plan professionnel que personnel.

Sur le plan professionnel, il souhaiterait savoir si la banque peut saisir le logement et le chalutier. Il se demande aussi s'il peut échapper au remboursement de la télévision. Il vous demande de le conseiller pour qu'il puisse à l'avenir savoir comment exercer son activité professionnelle sans danger pour son ménage, s'il venait à refaire sa vie. **(10 points)**.

Sur le plan personnel, Monsieur Bordin considère qu'il est le père de Capucin et pense que la reconnaissance n'est pas valable. En outre, il ne veut pas divorcer, car il craint surtout d'avoir à payer une prestation compensatoire à sa femme qui ne travaille pas. Que pensez-vous de sa situation ? **(10 points)**.